



RGPD

dans CLAUSE

DATE	20/05/2018
REDACTEUR(s)	Renaud de Saléon
VERSION	V1
REVISION	-

1. CONTEXTE

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) introduit de nouvelles obligations concernant les données personnelles.

Jusqu'à lors, il vous était notamment nécessaire de faire la déclaration de votre base de données, celle-ci contenant des données à caractère personnel.

« Le 25 mai 2018, le règlement européen sera applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. Ils devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. » (site de la CNIL)

2. LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Votre structure reste le responsable des traitements qui relèvent de son activité au travers du logiciel CLAUSE. A ce titre, vous vous devez notamment de cartographier les traitements des données que vous opérez, ou encore d'organiser les processus internes (information aux usagers, demande de rectification de données, etc...).

Tout ceci demeure de votre responsabilité (comme cela l'était jusqu'à lors avec la CNIL). De nombreuses informations sur le sujet sont notamment disponibles sur le site de la CNIL :

<https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes>

3. DANS CLAUSE

Pour Cityzen, l'entrée en vigueur du RGPD implique des nouvelles obligations similaires.

Pour nous aussi, cela passe par la formalisation d'un registre des traitements de données (lors de mises en service ou de supports aux utilisateurs par exemple). Mais aussi la désignation d'un DPO (Délégué à la Protection des Données) ou la mise en œuvre d'un plan d'action pour gérer les risques qui ont été identifiés.

Bien entendu, nous n'avons pas attendu l'arrivée du RGPD pour prendre en compte la sécurisation des données personnelles. Depuis le début, nos applications bénéficient de moyens techniques et de procédures adaptées : cryptage https des échanges, gestions des habilitations, identification nominative des utilisateurs, mots de passe changés régulièrement et respectant une certaine complexité, sécurisations physique et logique des données hébergées, sauvegardes et redondance multi-site géographique, etc...

Le RGPD complète ces bonnes pratiques avec de nouvelles. Comme pour vous, soucieux des données des usagers, cela nous a conduit à mettre en place un plan d'actions qui va permettre progressivement à nos applications de répondre avec vous à ces nouvelles obligations.

4. CE QUI EVOLUE DES A PRESENT DANS CLAUSE

4.1. Mots de passe

Actuellement, la complexité requise de votre mot de passe dans CLAUSE est de :

- 8 caractères minimum
- Au moins 3 types de caractères parmi nombre, minuscule, majuscule et caractères spéciaux

Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 21510126151
ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr

De plus, votre mot de passe doit être renouvelé tous les 90 jours.

Pour compléter ces éléments de sécurité, lors du renouvellement d'un mot de passe il ne sera plus possible de réutiliser les 5 derniers mots de passe déjà utilisés.

Afin de faciliter le choix d'un nouveau mot de passe, une fenêtre d'aide dynamique affiche chacune des règles de complexité au fur et à mesure qu'elles sont bien respectées :

VOTRE MOT DE PASSE A EXPIRÉ, VEUILLEZ LE CHANGER.

Ancien mot de passe

Nouveau mot de passe

Confirmation mot de passe

CRITÈRES DU MOT DE PASSE

- ✘ Au moins 8 caractères
- ✘ Le mot de passe et sa confirmation identiques
- ✔ Au moins 3 types de caractères parmi :
 - ✔ une lettre
 - ✔ une lettre majuscule
 - un chiffre
 - ✔ un caractère spécial

4.2. Trace de connexion

Afin de permettre au responsable de traitement de répondre à l'obligation d'identification des connexions, votre logiciel enregistre les événements d'accès à votre logiciel : connexion, déconnexion, tentative infructueuse de connexion (mot de passe erroné), renouvellement de mot de passe.

Cet historique contient l'identifiant concerné, la date et l'heure et le type d'évènement.

Cet historique est conservé sur une durée de 6 mois glissante.

4.3. Erreur de connexion

Pour compléter ces éléments de sécurité sur les comptes, en cas de tentatives répétées de connexion avec un mot de passe erroné (5 maxi), le compte utilisateur est automatiquement bloqué :

Se connecter au logiciel

Identifiant Mot de passe

Mot de passe oublié ? [cliquez ici](#)

VOTRE COMPTE A ÉTÉ BLOQUÉ SUITE À 5 TENTATIVES DE CONNEXIONS AVEC UN MOT DE PASSE ERRONÉ. VEUILLEZ CONTACTER VOTRE ADMINISTRATEUR POUR LE DÉBLOQUER

Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 21510126151
 ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE
 Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr

Si cela arrive, votre administrateur de compte a la possibilité de le débloquent.

Remarque : Dans le cas où votre structure n'aurait pas désigné d'administrateur, la demande de déblocage peut être faite au support.

4.4. Champs commentaires

« Pour rappel, vous devez impérativement rédiger des commentaires objectifs, pertinents et adéquats à l'objectif et finalités du traitement. Ils ne doivent jamais être excessifs ou insultants, à l'exclusion de toute donnée considérée comme sensible (origine raciale ou ethnique, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, appartenance syndicale, données relatives à la santé ou à la vie sexuelle, infractions, condamnations, mesure de sûreté...). En cas de doute, vous pouvez contacter le correspondant CNIL de votre organisme qui vous indiquera ce qu'il est possible de rédiger pour ne pas porter atteinte aux droits de vos usagers. Pour information, sachez que cet espace peut faire l'objet d'un contrôle afin de supprimer toute donnée interdite et que les usagers peuvent accéder sur simple demande aux commentaires les concernant. »

Cette obligation est d'autant plus sensible dans l'usage des champs commentaire de votre application.

Afin de rappeler à chacun cette nécessaire vigilance, une puce d'information est présente sur chaque commentaire et affiche au survol de celle-ci le message ci-dessus » :

Téléphone Mobile	<input type="text" value="06 05 04 03 02"/>	
Email	<input type="text"/>	
Début de validité adresse	<input type="text" value="24/03/2009"/>	
Commentaires	<input type="text"/>	

Pour rappel, vous devez impérativement rédiger des commentaires objectifs, pertinents et adéquats à l'objectif et finalités du traitement. Ils ne doivent jamais être excessifs ou insultants, à l'exclusion de toute donnée considérée comme sensible (origine raciale ou ethnique, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, appartenance syndicale, données relatives à la santé ou à la vie sexuelle, infractions, condamnations, mesure de sûreté...). En cas de doute, vous pouvez contacter le correspondant CNIL de votre organisme qui vous indiquera ce qu'il est possible de rédiger pour ne pas porter atteinte aux droits de vos usagers. Pour information, sachez que cet espace peut faire l'objet d'un contrôle afin de supprimer toute donnée interdite et que les usagers peuvent accéder sur simple demande aux commentaires les concernant.

5. CE QUI VA EVOLUER PAR LA SUITE

Ces premiers éléments d'évolution font partie d'un plan d'action complet visant à progressivement faire évoluer votre application afin de continuer à l'aligner avec les attendus du RGPD.

D'autres éléments suivront dans les prochains mois avec notamment :

- Des outils pour faciliter la réponse par le responsable de traitement aux demandes d'accès d'un usager aux données le concernant.
- Des outils de gestion des archivages ou des suppressions des dossiers caducs.
- Des fonctions de traçabilité des accès ou de modification des données sensibles.
- Des fonctions de traçabilité des suppressions de dossiers.
- ...

Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 21510126151
 ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE
 Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr